

**SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 300 000 € AUPRES DE LA CAISSE DE CREDIT
MUTUEL DE L'ETOILE MEDITERRANEE**

NOUS, André MOLINO

Maire de Septèmes-les-Vallons,

Vu, les dispositions des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 01.06.2020 du 11 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à prendre les dispositions prévues à l'article susvisé ;

Vu, la délibération n° 06.04.2025 en date du 03 avril 2025 portant approbation du Budget Primitif 2025 ;

Vu, la proposition de financement présentée par la Caisse de Crédit Mutuel l'Etoile Méditerranée reçue le 30 septembre 2025 ;

DECIDONS

ARTICLE PREMIER : La commune de Septèmes-les-Vallons contracte auprès de la Caisse de Crédit Mutuel l'Etoile Méditerranée, dont le siège social se situe 85, Avenue de Saint Louis 13015 MARSEILLE, un emprunt d'un montant de trois cent mille euros (300 000 €) destiné à financer une partie des investissements communaux 2025.

ARTICLE DEUX : L'emprunt contracté répond aux caractéristiques suivantes :

- *Montant* : 300 000 €
- *Durée du contrat de prêt* : 15 ans
- *Taux d'intérêt annuel* : taux fixe à 3.50%
- *Mode d'amortissement* : constant
- *Echéances d'amortissement et d'intérêt* : périodicité trimestrielle
- *Versement des fonds* : dès signature du contrat de prêt, au plus tard le 19/12/2025
- *Base de calcul des intérêts* : 12 mois normalisés comprenant 30,41666 jours (365/12)
- *Remboursement anticipé* : possible avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

ARTICLE TROIS : Monsieur le Directeur général des services de la mairie et Monsieur le Trésorier du SGC de Berre l'Etang sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et notification faite à Monsieur le Directeur de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen. Un compte rendu de cette décision sera donné lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Fait à Septèmes-les-Vallons, le 16 octobre 2025

Le Maire

André MOLINO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20251016-35-2025-SF-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2025

Publication : 16/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

